

Quittance de Loyer ou d'Indemnité d'Occupation

Quittance N° 78

Date Décembre 2025

Montant 418,33 €

Bailleur ou Mandataire INDIVISION SIGAUD Jean-Marie & SIGAUD Pierre

5 place du 11 novembre

46 220 Prayssac

Locataire ou occupant

Mme BRUNEL Sandrine

18 Avenue du Colonel Pardès

46 220 PRAYSSAC

Adresse des locaux (si différente)

Reçu de

Mme BRUNEL Sandrine

la Somme de

418,33 €

au titre du paiement du loyer et des charges

du local commercial sis

18 Avenue du Colonel Pardès

Local Commercial

46 220 PRAYSSAC

pour la période de location du 01/12/2025

au

31/12/2025

Date du règlement

15/12/2025 par

VIREMENT

Dont quittance, et sous réserve de tous mes droits.

Détails de la quittance de loyer

Loyer

408,33 €

Provision de charges

10,00 €

Régularisation annuelle (+ ou -)

Total

418,33 €

Fait en double exemplaire

A Prayssac

Le 31/12/2025

Signature



La présente quittance est délivrée sous réserve de tout droit, action, ou procédure quelconque, en cas de paiement par chèque, sous condition suspensive de son encaissement. Elle annule tous les reçus qui auraient pu être établis précédemment en cas de paiement partiel du montant du présent terme. Elle est à conserver pendant trois ans par le locataire (article 7-1 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989).